

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	26 septembre 2025
Numéro	25.397	Heure	11h43

Auteur-e(-s) : Aurélie Gressot

Titre : Égalité des chances et droit à la formation pour les étudiant-e-s au bénéfice d'un permis S

Contenu :

Le canton de Fribourg accorde désormais des bourses aux étudiant-e-s titulaires d'un permis S.

Le Conseil d'État peut-il indiquer pourquoi le canton de Neuchâtel n'a pas encore adopté une mesure équivalente ? Combien de personnes seraient concernées et quelles solutions envisage-t-il pour garantir l'égalité d'accès aux études supérieures ?

Source :

[Fribourg devient le seul canton à accorder des bourses d'études aux permis S](#)

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Aurélie Gressot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :